

# Les différentes sphères de la vie : comment l'intégration y est-elle présente?



## Introduction :

Avec ce document, nous avons voulu saisir à quel point les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un TSA participent à la vie en société, quel sort leur réserve les grands systèmes qui gouvernent notre vie en société.

Nous avons choisi **les grands systèmes** comme poste d'observation en raison de leur impact prépondérant sur la vie de tous les citoyens, personnes handicapées incluses. Cela a l'avantage de nous donner une **perspective d'ensemble** pour pouvoir nous prononcer sur le chemin parcouru en matière d'intégration sociale. Cette perspective a toutefois ses limites car c'est par **l'application quotidienne** des mesures prises par ces grands systèmes que l'on peut le mieux apprécier la réalité sur le terrain, celle que vivent les personnes. De surcroît, l'application, même dans des systèmes très centralisés peut varier d'un endroit à l'autre, notamment en raison de la sensibilisation, la motivation des responsables, décideurs et intervenants et des ressources allouées. L'intégration des personnes par les différents systèmes varie aussi en fonction de l'implication du réseau de la santé et des services sociaux en termes de soutien de la personne et de collaboration avec les milieux d'intégration. On sait que ces dernières années, le RSSS est particulièrement discret, si ce n'est absent auprès de tous les grands systèmes qui devraient intégrer des personnes handicapées dans leurs services.

Même si ce n'est pas l'idéal, nous avons réparti les personnes ayant une DI ou un TSA selon 4 rubriques pour tenir compte de leurs besoins et des solutions à développer, entre autres en raison de la probabilité que certaines aient des besoins plus intenses que d'autres. Il n'est pas dans notre objectif de catégoriser les personnes, mais plutôt de les placer dans un continuum de besoins, en sachant que rien n'est vraiment uniforme, certaines ayant de grands besoins bien qu'avec une déficience légère, d'autres étant assez autonomes malgré de nombreux facteurs hypothéquant. Globalement, tous les dispensateurs de services pratiquent ainsi. Nous voulions aussi souligner que puisque les personnes ont toutes des besoins différents, on ne peut donner une réponse en bloc quant à la façon d'intégrer ces personnes à la vie en société. Nous souhaitons que tous gardent à l'esprit qu'intégrer une personne signifie qu'elle participe réellement, **qu'il ne s'agit pas seulement d'une présence physique, ni même seulement d'un accès à des services mis à la disposition de tous, mais aussi d'une participation qui implique dans de nombreux cas un milieu de vie, un échange de relations, la possibilité de réaliser des activités stimulantes, et**

**d'être reconnues comme personne à part entière.** Et ce pour toutes les personnes, même celles qui présentent de plus gros défis d'intégration, ce qui ne signifie pas que l'intégration passe pour toutes par les mêmes moyens et façons de faire.

Nous allons porter notre regard sur 10 systèmes dont le premier est plus un milieu de vie qu'un système organisé. Les 9 suivants sont tous reliés à des systèmes organisés. Parmi eux, plusieurs doivent se concrétiser non seulement par la mise à disposition de services, mais par la contribution à mettre en place des milieux de vie. Ce sont les plus signifiants pour l'intégration : parmi eux les services de garde, le milieu scolaire et le monde du travail et des activités de jour. Ces trois systèmes contribuent au développement et à la réalisation des personnes.

A ces dix tableaux nous en avons ajouté un onzième, qui concerne le RSSS, particulièrement dans ses rôles de réadaptation et de soutien. On aura à déterminer si le RSSS devrait jouer en outre un rôle d'intégration à part entière pour certaines personnes. On retient que le RSSS a de toute façon un rôle à jouer pour soutenir l'intégration. Il apparaît dans les premiers tableaux en rouge.

Parler d'intégration sociale, c'est aussi parler de **zones de collaboration, d'intersectoriel**. Cela aura pris quasiment 20 ans au RSSS pour réorganiser ses services à l'interne (l'intégration des soins et des services) et pour finalement produire la gamme de services pour les personnes handicapées, dans laquelle le RSSS prend bien soin de décrire en premier lieu les services offerts par les partenaires privés, publics et communautaires. Le RSSS y voit son rôle comme celui qui appuie ses partenaires dans leurs mandats., par des activités de soutien-conseil, consultations, partenariats formels pour y envoyer des personnes, et activités visant à améliorer l'accessibilité universelle.

Au cours des 20 dernières années, il y a eu dans ce sens des activités de concertation, généralement sous forme de tables de concertation, pour discuter comment entrevoir l'intégration des personnes handicapées et organiser les services et milieux de vie : des concertations régionales et locales et des concertations nationales, le tout devant s'arrimer dans un système cohérent.

Actuellement, il ne reste que peu de **concertations régionales actives** et productives. A Montréal, on peut citer le comité TEVA, les concertations avec la STM et la table régionale sur l'intégration en service de garde. Altergo s'occupe de la coordination des activités avec la municipalité. Sans elles, l'intégration aurait progressé encore plus lentement. En emploi, la table régionale n'a pas subsisté, et en éducation, il n'y a jamais eu de concertation autre que ponctuelle. Ce sont deux domaines qui tirent de l'arrière en ce qui concerne l'intégration des personnes handicapées.

Le travail en concertation régionale est ardu et peu productif, entre autres parce qu'il y a beaucoup de changements dans les représentants et que la continuité est très difficilement assurée, avec une large part qui consiste à remettre régulièrement

l'information à flot. Par ailleurs chaque partenaire fait évoluer son propre réseau, en général sous des considérations internes à son propre réseau, ce qui remet en cause régulièrement les travaux effectués dans les concertations intersectorielles.

Au niveau national, la concertation n'est pas très productive non plus et prend plusieurs années pour produire des textes qui restent plus théoriques qu'applicables. Il semblerait que la concertation consiste plus à se répartir des responsabilités qu'à instituer des collaborations, ce qui induit que c'est un ministère ou un autre qui agit et qui paie les services, l'autre réseau se contentant de vagues collaborations. La collaboration réseau de l'éducation/RSSS en est l'exemple le plus frappant. Cela a une influence directe sur les services aux niveaux régional et local, et sur les concertations régionales.

On aimerait que les concertations ne consistent pas à en faire le moins possible. On remarquera qu'au cours des dernières années, tous les ministères ont connu des compressions budgétaires, qui s'exercent majoritairement sur les services aux personnes en ayant le plus besoin. Ce n'est pas de cette façon que l'intégration peut progresser et cela explique la non-productivité des concertations à tous les niveaux, chacun comptant sur son partenaire voisin pour effectuer le travail qu'il estime ne pas pouvoir faire.

On notera finalement que les OC du CRADI les plus récents se sont donné des mandats qui touchent l'intégration sociale et sont tous engagés dans des partenariats intersectoriels, dont ils en assument souvent le leadership. Évidemment, cela reste au niveau régional ou local. Leurs expérimentations sont riches en enseignement. Une des constantes est qu'ils ne réussissent qu'en pénétrant profondément le milieu d'intégration.

Les tableaux suivants ont pour objectif de faire apparaître l'état de l'intégration au niveau des divers systèmes, de mettre en relief les niveaux de responsabilisation des divers systèmes et du RSSS, de comprendre comment les OC s'y insèrent et ce qu'ils veulent démontrer.

# 1- Le quartier et la communauté

*En vert* : fait par les OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP ou DI ou TSA avec troubles de comportement; ou déficiences associées ou polyhandicap	Citoyen avec DI ou TSA et profil vieillissant
<b>Quartier</b>	Les citoyens entretiennent des relations de voisinage + utilisent les ressources publiques et privées (notamment les commerces) + participent à du réseautage et des projets de quartier. + des OC	Peuvent faire la même chose; nécessite parfois un soutien pour l'utilisation de certaines ressources, et aussi à cause de la difficulté à obtenir l'information. <i>Les OC qui donnent des services à ces personnes sont des relais d'information et aident les personnes à profiter de leur quartier et des activités de la communauté. (principalement municipales et communautaires)</i>	Toutes les ressources du quartier sont théoriquement accessibles, mais l'intégration reste difficile en raison des préjugés et attitudes. + Besoin de soutien pour accéder à certains services et activités. <i>Plusieurs OC organisent des activités intégrées et tissent des liens avec des citoyens (activités communautaires et municipales).</i>	La présence de troubles associés ou de multiples déficiences exige un soutien pour participer à la vie de la communauté. Cet accompagnement est fait par la famille, des accompagnateurs ou à travers les <i>activités des OC</i>	Dépendant de la déficience initiale, ces personnes continuent leur intégration sur le même mode qu'auparavant, mais un soutien supplémentaire peut être requis.

## 2- Les services de garde

En gris : intervention du MFE

En rouge : intervention du RSSS

En vert : intervention des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP, ou DI ou TSA avec troubles de comportement; ou polyhandicap
<b>Services de garde</b>	Les enfants fréquentent les CPE, garderies ou garde en milieu familial	Id. Intégration assez généralisée. Diagnostic pourrait se faire pendant cette période	Intégration réalisable. Subvention du MFE pour soutenir le milieu de garde. Soutien éventuel épisodique, par RSSS : CRDITSA sur demande <i>A Montréal, accompagnement et soutien aux familles et au milieu de garde par 2 OC.</i>	Intégration réalisable. 2 subventions du MFE en soutien au milieu de garde. Soutien épisodique par le CRDITSA sur demande. <i>A Montréal, possibilité de soutien à la famille et au service de garde par 1 OC</i>

### 3- Les services éducatifs

En violet : intervention du MEQ

En rouge : intervention du RSSS

En vert : interventions des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP ou DIS ou TSA avec troubles de comportement; ou polyhandicap
<b>Services éducatifs</b>	<p><b>Primaire</b> : école de quartier</p> <p><b>Secondaire</b> : école de quartier ou autre; écoles privées. Possibilité de poursuivre au <b>CEGEP et à l'université</b></p>	<p><b>Primaire</b> : l'intégration n'est pas généralisée</p> <p>Classe régulière de l'école de quartier. Soutien par réseau scolaire théorique mais pas toujours présent.</p> <p>Ou classe spéciale. Le soutien provient du réseau scolaire.</p> <p><b>Le RSSS n'intervient qu'en cas de crise</b></p> <p><b>Secondaire</b> : l'intégration est rare.</p> <p>Exceptionnellement classe régulière dans école régulière. Généralement classe spéciale dans une école régulière. Parfois école spéciale.</p> <p>Le soutien provient du réseau scolaire.</p> <p><b>Le RSSS n'intervient qu'en cas de crise</b></p>	<p><b>Primaire</b> : l'intégration est possible mais plutôt rare.</p> <p>Généralement classe spéciale ou école spéciale, le soutien étant exercé par le réseau scolaire.</p> <p><b>Le RSSS n'intervient qu'en cas de crise</b></p> <p><b>Secondaire</b> : l'intégration est exceptionnelle.</p> <p>Plutôt classes spéciales ou écoles spéciales.</p> <p>Le soutien provient du réseau scolaire.</p> <p><b>Le RSSS n'intervient qu'en cas de crise</b></p>	<p><b>Primaire</b> : l'intégration n'est pas pratiquée.</p> <p>Généralement écoles spéciales.</p> <p>Le soutien provient du réseau scolaire ou <b>du RSSS</b> (entente MSSS-MEQ)</p> <p><b>Secondaire</b> : id</p>

## 4- L'habitation

En rouge : interventions du RSSS

En vert : interventions des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP ou TSA avec troubles de comportement; ou déficiences associées ou polyhandicap	Citoyen avec DI ou TSA et profil vieillissant
<b>Habitation</b>	Les citoyens habitent dans des logements privés ou HLM, coopératives etc...	<p>-Utilisent les mêmes ressources + des chambres et des pensions. -Ou résident dans leur famille. Le choix est limité en raison des faibles ressources financières.</p> <p>Les personnes vivent intégrées dans la communauté. Certaines ont besoin de soutien pour des activités domestiques, démarches, gestion budget, etc.</p> <p><b>Le soutien peut provenir du RSSS (service spécifique) ou d'OC spécialisés en habitation (formules dites hybrides de concertation SHQ-OC-SSS)</b></p> <p><b>-Certaines personnes résident dans des RI-appartements supervisés du RSSS ou dans des RTF ou RI-résidence de groupe ou d'accueil</b></p>	<p>-Résident dans leur famille. En général, ne peuvent résider seules en logement sans soutien.</p> <p>QQ exemples de logement autonome avec soutien, soit du RSSS (service spécifique) soit des OC (formule hybride)</p> <p><b>-La plupart vivent dans des RTF ou des RI du RSSS dont ils obtiennent l'hébergement et le soutien.</b></p>	<p>-Résident dans leur famille. Ont besoin d'un soutien continu. Outre celui de la famille, <b>le soutien provient du RSSS (services de mad et spécifiques).</b></p> <p><b>-Ou habitent dans des hébergements du RSSS : RI ou RAC</b></p>	<p>-La personne en processus de vieillissement poursuit son habitation tant qu'elle reste autonome.</p> <p>-Les personnes en famille sont de plus en plus rares.</p> <p><b>Un soutien supplémentaire peut provenir du RSSS (mad).</b></p> <p><b>L'orientation vers un CHSLD est à prévoir. Il n'y a pas de consensus sur la façon de procéder ni sur les lieux pouvant accueillir ces personnes.</b></p>

## 5- Emploi et activités de jour

En brun : interventions du MES

En rouge : interventions du RSSS

En vert : interventions des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP ou DI ou TSA avec troubles de comportement; ou déficiences associées ou polyhandicap	Citoyen DI ou TSA et profil vieillissant
Emploi, ou activités de jour	Les citoyens exercent un emploi dans les secteurs public et privé, indépendant, professions libérales, etc... Ils ont accès à des programmes d'employabilité et d'emploi, de chômage éventuellement.	-Certaines personnes ont un emploi. Le taux de participation active à l'emploi est très inférieur à la population ordinaire. -- Les autres n'ont pas d'activité précise et vivent de la sécurité du revenu. Ces personnes sont généralement classées dans la catégorie contrainte sévère à l'emploi. -Certaines bénéficient des programmes	Peu de ces personnes ont un emploi rémunéré. Elles sont classées contraintes sévères à l'emploi. Certaines reçoivent, en épisode de services, des services des CRDITSA : ateliers, stages,	Pas d'emploi rémunéré. Ces personnes sont classées contraintes sévères à l'emploi, mais aussi considérées comme non productives. Le MES n'a rien à leur proposer. Elles fréquentent un centre	Vu que la majorité des personnes n'ont pas d'emploi rémunéré, les règles habituelles du travail ne s'appliquent pas aux PDI. Théoriquement, elles pourraient cesser leurs activités de jour au moment qui



	<p>La majorité ont acquis leur formation à l'école.</p>	<p>d'employabilité du MESS (PAAS) ou d'emploi (CIT). Un SSMO soutient les personnes dans la recherche d'emploi avec un suivi léger.</p> <p>-Le RSSS n'assure le soutien que de quelques rares personnes en emploi.</p> <p>Le RSSS accueille pour des épisodes de service, des personnes en stage ou en plateau de stage en vue d'une intégration professionnelle.</p> <p>Des OC organisent des activités participatives, avec visée intégration au marché du travail ou non, intégrées ou non, et de loisirs qui permettent l'établissement de liens sociaux pour les personnes qui ne travaillent pas. Plusieurs OC de PH sont des partenaires du MESS et accueillent des personnes sur des programmes PAAS. D'autres OC de PH accueillent des PDI en</p>	<p>plateaux de stage, apprentissage aux compétences de travail.</p> <p>Quelques OC accueillent des personnes ayant une DI ou TSA en stage, en plateau ou en programme PAAS, ici aussi en groupes homogènes, avec entente de service avec le MSSS ou le MES. Les modalités et la finalité de la production peuvent permettre une interaction avec la population générale, mais cela reste des groupes de personnes</p>	<p>d'activités de jour d'un CIUSSS 1<sup>ère</sup> ligne et si leur situation est complexe un centre de jour du CRDITSA.</p> <p>Qq OC ont signé des ententes de services avec les CIUSSS pour accueillir les personnes dans des centres d'activités de jour. Certains OC font la même chose à partir de leur PSOC.</p> <p>Dans tous les cas, les activités ont lieu dans des lieux réservés à des PDI. Cependant, certains OC font des efforts pour organiser des activités en lien avec la communauté</p>	<p>convient. Les CIUSSS ont tendance à accélérer le départ des usagers plus âgés pour laisser des places à des plus jeunes, et à remplacer leurs activités à caractère professionnel, par des activités de loisir, ou un passage à un centre d'activités de jour pour aîné.</p>
--	---	--	---	--	---

		<p><i>stage ou plateau, ce qui suppose généralement mais pas toujours, une entente avec le CRDITSA. Dans ces deux situations, il s'agit d'intégration à l'intérieur d'un OC en DI-TSA et non dans un milieu de travail ordinaire. Le débouché sur un travail régulier se fait rare.</i></p> <p><i>1 OC a créé une formation en arts de la scène avec intégration sociale dans le monde professionnel des arts.</i></p> <p><i>1 autre OC a investi aussi le monde des arts et s'oriente délibérément vers une intégration en emploi, malgré un membership avec des défis importants</i></p>	<p><i>homogènes DI ou TSA</i></p>		
--	--	--	-----------------------------------	--	--

# Les loisirs

En bleu : interventions municipales

En violet; intervention du MEQ

En vert : interventions des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP ou DI ou TSA avec troubles de comportement; ou déficiences associées ou polyhandicap	Citoyen DI ou TSA et profil vieillissant
<b>Loisirs</b>	Les citoyens organisent généralement leurs loisirs sur une base privée dans des lieux et organisations variées, sur toute une gamme d'activités. Les parents utilisent les camps de jour (privés ou municipaux) ou d'autres	Id pour ces personnes, qui ont parfois besoin de soutien pour s'organiser, accéder à l'information. <i>Des OC leur offrent ce soutien éventuellement. Les camps de jour municipaux sont généralement accessibles. Des OC organisent des</i>	Les adultes comme les enfants apprécient les mêmes activités que les citoyens, mais ils ont besoin de soutien pour l'organisation et la fréquentation des activités de loisir. En pratique libre, ce soutien n'est pas offert aux adultes qui doivent compter sur leurs familles <i>ou des OC</i> . Une carte d'accompagnement est disponible. <i>Les camps de jour municipaux acceptent les enfants, la plupart</i>	La fréquentation des activités de loisirs est largement tributaire des familles qui se heurtent de plus aux problèmes d'accessibilité. La carte d'accompagnement est disponible. <i>A ce niveau les camps de jour municipaux ne sont généralement pas accessibles. Les OC acceptent parfois les enfants dans des camps de jour spécialisés avec un accompagnateur supplémentaire, défrayé par le programme d'accompagnement en</i>	Les personnes vieillissantes continuent à fonctionner comme précédemment. Mais cela exige la disponibilité de leur entourage qui est de moins en moins présent. En raison du délestage des services du RSSS des activités de jour, il y a un usage plus important d'activités de loisir à partir de l'âge ou leur service est coupé.

	<p>formules organisées en collectivité pour leurs enfants + tous les clubs sportifs ou organisations présentes dans la communauté.</p>	<p><i>camps spécialisés pour les enfants DI-TSA. Des OC organisent aussi des camps spécialisés pour des adultes, généralement en groupes homogènes, avec usage des lieux et équipements municipaux ou privés</i></p>	<p>du temps avec le soutien d'accompagnateurs. Les accompagnateurs sont financés par le programme municipal d'accompagnement en loisir (PALIM) ou par le programme d'accompagnement du MEQ  <i>Des OC organisent des camps spécialisés pour les enfants et pour les adultes. Ainsi que des activités structurées, le tout en groupes homogènes. L'usage par les OC des lieux et équipements de loisirs municipaux ou autres, permet une certaine intégration sociale</i></p>	<p><i>loisir municipal ou du MEQ</i>  Des camps de séjour spécialisés, très coûteux, <i>dont certains sont gérés par des OC</i>, accueillent des enfants ou des adultes en groupes homogènes.  Il est très difficile pour les enfants comme pour les adultes de bénéficier de loisirs réguliers pendant l'année, aucune structure, publique, privée ou communautaire n'étant organisée pour eux.  <i>1 OC gère un tout petit programme d'accompagnement en subvention individuelle dont le financement est assuré par le MEQ et géré par Altergo</i></p>	<p>Trouver une activité intégrée est difficile, les personnes âgées ordinaires n'étant pas familières avec les PDI-TSA. Les PDI-TSA vieillissantes sont dépendantes pour leurs loisirs <i>d'OC qui se sentent présentement peu organisés pour cette frange d'usagers.</i></p>
--	--	--	--	--	---

## 6- Le transport

En Kaki; intervention de la STM et du MTQ

En rouge : intervention du RSSS

En vert : interventions des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP ou TSA avec troubles de comportement; ou troubles associés ou polyhandicap	Citoyen ayant une DI ou un TSA et profil vieillissant
<b>Transport</b>	En dehors de l'auto, du vélo et de la marche, les citoyens utilisent les transports en commun : métro, autobus.	Les moyens les plus utilisés sont la marche et le transport en commun. Peu de personnes ont leur permis et l'auto reste peu accessible financièrement. La majorité sont autonomes pour leurs déplacements. Parfois certaines PDI ont besoin d'un soutien pour des trajets complexes. Tendances à	Quelques personnes utilisent le <b>réseau régulier</b> de transport avec les mêmes mesures que les personnes avec une DIL. Elles ont bénéficié d'un <b>apprentissage au transport régulier, théoriquement assumé par le RSSS, mais peu réalisé concrètement.</b>	<b>Les personnes utilisent le transport adapté.</b> Certaines ont des problèmes de comportement qui entraînent <b>leur exclusion.</b> <b>Les CRDI-TSA doivent intervenir pour un épisode de réadaptation.</b> Parfois, le RSSS attribue temporairement un accompagnateur	Les personnes continuent à utiliser les modes de transport qu'elles avaient auparavant. Pour celles qui ne l'avaient pas déjà, <b>l'admission au transport adapté</b> peut devenir nécessaire en cas de diminution des capacités

		<p>développer de l'anxiété. Plus vulnérables aux pannes, et problèmes d'insécurité.</p> <p>La STM compte sur la formation et le savoir-faire de ses employés pour les soutenir.</p> <p>Certaines personnes bénéficient d'une carte d'accompagnement en transport délivrée par la STM.</p> <p>La STM travaille à simplifier sa signalisation</p> <p><i>Représentation faite par le RUTA pour l'accessibilité universelle du réseau régulier</i></p>	<p><i>1 OC offre un service d'apprentissage au transport régulier.</i></p> <p>La très grande majorité sont <b>usagers du transport adapté.</b></p> <p>Ces personnes bénéficient de la carte d'accompagnement dans le réseau régulier</p> <p><i>Représentation faite par le RUTA pour l'amélioration du transport adapté</i></p>		<p>physiques ou mentales.</p>
--	--	--	---	--	-------------------------------

## 7-Les communications

En rouge : interventions du RSSS

En vert : interventions des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DI P ou DI ou TSA avec troubles de comportement; ou déficiences associées ou polyhandicap	Citoyen avec DI ou TSA et profil vieillissant
<b>Communications</b>	<p>Les citoyens utilisent de nombreux moyens de communication dans leur vie quotidienne, majoritairement privés. Il y a très peu de règles concernant la production et l'utilisation de ces outils.</p> <p><b>L'information est un aspect fondamental des communications.</b> Tous les services, qu'ils soient</p>	<p>La majorité des PDI sont analphabètes ou ont un faible niveau de lecture. Leur niveau de compréhension est variable. Elles ont souvent besoin d'un soutien pour l'accès à l'information et pour l'exécution de démarches administratives. L'informatisation de tous les systèmes rend l'information impossible pour la majorité, même si elles se mettent à ces nouveaux moyens technologiques dont les téléphones qu'un certain</p>	<p>La plupart de ces personnes ne savent pas lire ou ont un niveau de compréhension limité. Elles restent dépendantes de leur entourage pour la gestion administrative de leur vie qui revient à leur famille ou aux ressources qui les hébergent. Ces personnes sont de grandes consommatrices</p>	<p>Cette frange de personnes compte des personnes non verbales. Leur accès à la communication passe <b>par le RSSS pour des aides techniques. Utilisation de pictogrammes.</b></p>	<p>L'accès à l'information ressemble à ce qu'elles ont vécu antérieurement. Plus les personnes sont vieilles, plus elles ont de chances d'être analphabètes et moins elles ont accès aux outils informatiques.</p>

	<p>publics ou privés doivent s'assurer de l'accessibilité de leur information ; une majorité ne le font pas. Les <b>média-sociaux</b> ont changé fondamentalement la vie des gens et leur façon de communiquer.</p>	<p>nombre savent utiliser qui jouent aussi un rôle de protection en assurant le lien avec la personne soutien. Il y a peu de sensibilité des producteurs d'information aux besoins des PDI. Les personnes qui utilisent des ordinateurs sont très vulnérables aux pièges omniprésents sur les réseaux sociaux. La famille reste un soutien pour certains.  <i>Parfois et avec beaucoup de délais, le RSSS leur apporte ce soutien (service spécifique ou général). Certains OC jouent ce rôle de soutien. 1 OC fait de l'adaptation de textes (simplifié et orthographe alternative) Des OC font des représentations d'accessibilité universelle en regard des communications, notamment avec la municipalité</i></p>	<p>de médias oraux, télévision, films qui font office de distraction. Plusieurs sont habiles avec leurs téléphones. Avec la COVID, plusieurs ont utilisé divers programmes, ont été présents sur zoom pour diverses activités <i>organisées par des OC. 1 OC travaille avec ses membres diverses activités de la vie quotidienne avec l'assistance de diverses technologies, avec objectif de développement de l'autonomie.</i></p>		
--	---	---	---	--	--



## 9- Arts et culture

En bleu : interventions municipales ou du ministère de la culture

En vert : interventions des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP ou DI ou TSA avec troubles de comportement; ou polyhandicap	Citoyen avec DI ou TSA et profil vieillissant
<b>Arts</b>	<p>La consommation d'activités artistiques est commune à tous les citoyens et constitue une activité courante. D'autres sont des professionnels des arts.</p> <p>Les citoyens bénéficient des activités culturelles de la Ville, dont une partie est gratuite ou à prix modique. La participation à des activités</p>	<p>Comme pour les autres citoyens, la vie culturelle est importante pour les personnes avec déficience, d'autant plus que beaucoup n'ont pas d'emploi. La culture propose des activités qui n'exigent aucune condition et fait appel à l'univers émotionnel, permettant aux personnes de participer sans exigences.</p>	<p>Les personnes avec DI ou TSA fréquentent les activités artistiques avec le soutien de leur famille <i>ou d'organismes communautaires.</i> Les activités touchant les arts constituent des médiums utilisés par les OC pour le développement du potentiel créatif de leurs membres. La carte d'accompagnement en loisir permet de</p>	<p>L'accès à la culture est souhaitable pour le développement des personnes mais exige un soutien qui provient de la famille <i>ou d'OC.</i> A Montréal, Des OC favorisent la fréquentation d'activités culturelles. Et même la production, avec la participation éventuelle d'un</p>	<p>La vie culturelle leur reste ouverte selon les modalités pratiquées précédemment et tant que leur condition leur permet. Dans les ressources de personnes âgées, même très atteintes, l'art reste un médium capable de rattacher les personnes à la vie et est offerte</p>

	<p>culturelles est payante et donc plus limitée pour les populations à faibles revenus. Pour le volet production, voir le secteur emploi.</p>	<p>Les activités culturelles de la Ville, des musées, etc. leur sont ouvertes comme pour les autres citoyens.</p> <p>Le coût des activités reste un obstacle pour ces personnes à faible revenu. Peu de personnes avec déficience sont engagées dans la production artistique de façon professionnelle.</p> <p><i>Toutefois 1 OC a fait de sa mission la formation en arts et l'intégration de ses élèves au monde de la production.</i></p> <p><i>Des OC organisent aussi des expositions d'artistes avec déficience ouvertes au public.</i></p>	<p>profiter de nombreuses activités culturelles</p> <p><i>Des artistes avec déficience ont l'occasion d'exposer leurs œuvres à un public citoyen (d'un œil différent).</i></p>	<p><i>public, ou la coproduction avec d'autres groupes.</i></p>	<p>dans certains CHSLD</p>
--	---	---	--	---	----------------------------

## 10- systèmes judiciaire et pénal

En rouge : les interventions du RSSS

En vert : interventions des OC

	Citoyen	Citoyen avec DIL ou TSA sans DI	Citoyen avec DIM ou TSA avec DI	Citoyen avec DIP ou DI ou TSA avec troubles de comportement; ou déficiences associées ou polyhandicap	Citoyen avec DI ou TSA et profil vieillissant
<b>Justice</b>	Les systèmes judiciaire et pénal sont des systèmes très codifiés. Ils sont régis par des lois et opérationnalisés par des réseaux très institutionnels (ex police, prisons, etc.) et quantité de professionnels dont certains sont des professions libérales (avocats). Quelques organismes communautaires soutiennent les citoyens qui doivent	Les personnes avec DI ou TSA sont concernées éventuellement comme contrevenants ou comme victimes. Elles sont très peu protégées dans un système de règles codifiées qui n'est pas adapté / leur compréhension. La concertation et la formation sont actuellement les seuls moyens susceptibles	Ces personnes sont davantage concernées par la victimisation. Les moyens de protection sont faibles et les poursuites pas toujours exercées en l'encontre de ceux qui les ont opprimés. <b>Le RSSS a une mission de soutien auprès des personnes et des intervenants des divers réseaux.</b>	Ces personnes très vulnérables peuvent être des victimes. Concrètement, sans l'intervention des familles, il est difficile que ces personnes expriment ce dont elles sont victimes. Il appartient au <b>RSSS d'assurer la protection de ces personnes....</b> En raison de troubles de comportements ou de comportements	Les personnes avec DI ou TSA devenues âgées sont particulièrement à risque, d'autant plus que leur réseau est très réduit. <b>La plupart du temps, il appartient au RSSS d'assurer leur sécurité.</b> Encore faut-il qu'il soit capable de dépister les situations de

	<p>affronter l'appareil très complexe qu'est la justice (ex CAVAC)</p>	<p>d'apporter de la compréhension à ceux qui doivent exercer la justice.  <b>En principe le RSSS a une mission de soutien des personnes aux prises avec le système de justice.</b>  <i>Un OC signale la possibilité d'accompagner les personnes ayant une DI ou un TSA pendant les procédures</i>  <i>Le CAVAC démontre une ouverture aux personnes ayant une DI ou un TSA.</i></p>		<p>violents, ces personnes peuvent aussi être accusées de voies de fait. <b>Le RSSS a à traiter de ces situations avec le plus de diligence...</b></p>	<p>stress ou de victimisation et ne soit pas l'acteur principal des négligences, particulièrement quand les personnes résident en CHSLD.</p>
--	--	---	--	--	--

## Les responsabilités du RSSS : réadaptation, soutien et accompagnement, intégration sociale et soutien à la famille

En rouge : ce qui est fait par le RSSS

En vert : ce qui est fait par les OC

En noir : précisions ou commentaires

	DIL et TSA sans DI	DIM et TSA avec DI	DIP, DI ou TSA + troubles de comportement, ou déficiences associées ou Polyhandicap	Personnes avec profil vieillissant
<b>Réadaptation enfants</b>	Généralement non diagnostiqué en bas âge. Pendant la scolarité, les enfants ne reçoivent que rarement des services des <b>CRDI-TSA</b> . Parfois à l'adolescence.	<b>Stimulation précoce ou ICI.</b> <b>Soutien pour les ados</b>  <i>Qq OC donnent des services de stimulation précoce en ateliers ou individuellement</i>	<b>Stimulation précoce ou ICI dans les CRDITSA</b> <b>Réadaptation en CRDP puis CRDI-TSA pour enfants polyhandicapés</b>	
<b>Développement ou reprise des habitudes de vie (Réadaptation adultes)</b>	<b>Services spécifiques des CISSS.</b> Éventuellement en épisodes de services <b>CRDI-TSA</b> si problèmes complexes	<b>Théoriquement services du CRDI-TSA de soutien à la personne en épisodes de services + services d'hébergement en RI ou RTF + services d'apprentissage au travail (ateliers, stages, plateaux) en épisode de service.</b>	<b>Services de soutien en épisodes de services + Service de centre de jour si problèmes de comportement ou besoin d'équipement spécial.</b> <b>Hébergement en RI ou RAC</b>	<b>Mêmes services que précédemment, sauf apprentissage au travail. Le cumul avec prob. gériatriques peut nécessiter des épisodes de services</b>

		Actuellement une personne ne peut bénéficier des trois à la fois; priorité au besoin le plus urgent		Demeure dans sa famille ou chez elle ou en RI. Orientation possible en CHSLD
<b>Soutien et Accompagnement à la réalisation des habitudes de vie</b>  <b>(Maintien des acquis-adultes)</b>	<b>Service de soutien : services spécifiques des CISSS</b> Une des questions est de savoir s'il y aura de réels services disponibles  Possibilité de <b>services d'aide à domicile 1<sup>ière</sup> ligne</b> pour les personnes ayant des besoins d'assistance personnelle ou AVD	<b>Service de soutien : services spécifiques des CISSS</b> Une des questions est de savoir s'il y aura de réels services disponibles. Pour les usagers de longue date, certains ont sauvegardé des services de réadaptation dans les <b>CRDI</b> en travaillant par épisode de services successifs Possibilité de <b>services d'aide à domicile 1<sup>ière</sup> ligne</b> pour les personnes ayant des besoins d'assistance personnelle et vivant dans leur famille.	<b>Centres d'activités de jour du RSSS</b> Ou <i>en ententes avec des OC</i> , avec soutien éventuel en épisode de service du CRDI-TSA  Possibilité de <b>services d'aide à domicile 1<sup>ière</sup> ligne</b> pour les personnes ayant des besoins d'assistance personnelle et vivant dans leur famille	<b>Centres d'activités de jour du CRDI-TSA, d'un OC ou d'un CISSS, volet déficience ou aînés.</b>
<b>Socialisation et dev du potentiel</b>	<i>A défaut d'intégration dans la communauté ou des services de réadaptation, les OC ont créé des activités de socialisation, développement du potentiel, des</i>			<i>Les OC continuent à offrir ces services si la personne a encore des capacités physiques suffisantes.</i>

	<i>compétences et de loisir. Ces activités, sans vouloir s'assimiler à celles du RSSS, visent des objectifs variés allant de la réadaptation à l'intégration sociale en passant par le maintien des acquis; elles se déroulent en groupes homogènes. Avec plus ou moins de contacts avec la communauté.</i>			
<b>Soutien aux familles</b>	<b>Ouverture possible pour une subvention de SAF, mais rare.</b>	<b>Possibilité de subvention de SAF</b>	<b>Possibilité de subvention SAF</b>	<b>Possibilité de subv. SAF si la famille est encore présente.</b>
	<i>Plusieurs OC à même de soutenir les familles</i>	<i>Plusieurs OC à même de soutenir les familles</i>	<i>Plusieurs OC à même de soutenir les familles</i>	<i>Plusieurs OC à même de soutenir les familles.</i>
		<i>Maisons de répit et services de gardiennage; service de répit à domicile</i>	<i>Certaines maisons de répit peuvent accueillir des personnes avec des défis plus complexes</i>	
		<i>Service d'apprentissage à la vie autonome offert par quelques OC</i>		

### **En conclusion pour une mise en œuvre de l'intégration:**

- Malgré certaines avancées et un certain enthousiasme dans les années 90, on doit constater que l'intégration sociale a peu progressé surtout dans des domaines aussi critiques que l'éducation et l'emploi qui sont les tremplins majeurs de la reconnaissance sociale et donc de l'accès à une réelle participation sociale.
- Le Québec a plutôt choisi la voie de la sensibilisation, le prise de conscience, et non celle de l'obligation. Aucun des grands systèmes n'a d'obligation d'intégration sociale. Les 20 dernières années témoignent plutôt d'un piétinement, résultat tout autant d'une non obligation que de coupures budgétaires partout, mais de façon notoire en éducation.
- Il est probable qu'au début, on ait pensé que l'intégration pourrait se faire à coup de volonté, mais relativement facilement. On a découvert que ce ne sont pas tous les acteurs potentiels qui avaient cette volonté, mais surtout que l'intégration n'est pas toujours chose facile. Cela prend toute une préparation, des ressources et surtout de la constance. L'intégration doit pénétrer la structure même de toutes les organisations et non émaner de la volonté de quelques personnes bien disposées. Installer cette structure est un processus long et qui doit être planifié méticuleusement et sur plusieurs facettes. Ce processus résiste parfois difficilement aux soubresauts politiques, administratifs et sociaux.
- Globalement, on ne décèle pas beaucoup de volonté des milieux, ce qui explique aussi pourquoi les personnes ayant une déficience sont restées sous la responsabilité du RSSS jusqu'à très récemment, jusqu'à ce que le MSSS se désiste clairement de volets dont il estime que ce n'est pas sa responsabilité. Ce qui signifie un réaménagement de ses fonctions, qui va très loin dans le délaissement des personnes, abandon d'autant plus grand qu'il est amplifié par des coupures budgétaires, qui rendent quasi inexistantes les services qui devraient subsister.
- Même si le RSSS donne des signaux de son retrait depuis longtemps (déjà en 2001 dans la politique en DI) puis dans ses modifications législatives, et ses règlementations subséquentes, les divers milieux ne se sont pas sentis interpellés par ces modifications à venir, tous comptant sur la persistance des services du RSSS. Le RSSS n'a rien entrepris non plus de significatif auprès de ses partenaires pour conduire à ce transfert qui se fait subtilement depuis longtemps par des retraits plutôt que par des interventions proactives.
- Le retrait du MSSS est immense, mais probablement bien au-delà des limites que ne devrait pas franchir un RSSS digne de ce nom, responsable de personnes vulnérables qui ne peuvent pas survivre et se développer sans des aides extérieures, lesquelles ne peuvent pas être le seul fait de leurs familles.
- Le milieu communautaire qui soutient les familles et les personnes s'est trouvé confronté depuis longtemps à ce retrait qui se traduit en grande détresse dans les familles et chez les personnes. Il a concentré la majorité de ses activités de



défense collective des droits sur le maintien des services du RSSS, dans la forme précédente, ce qui lui semblait le mieux convenir aux besoins des personnes. C'est sans compter la force de ce rouleau compresseur qui allait s'appliquer au RSSS, un RSSS qui semble de plus en plus ressembler à un service d'urgence, déplumé de tous ses services structurants.

- Dans le contexte actuel, le milieu communautaire a une certaine responsabilité de rappeler à l'ordre le RSSS et mettre des limites claires à ce qui est inacceptable, notamment là où ce réseau devrait être le premier responsable. En même temps, il va devoir aussi se tourner vers les autres acteurs de la société et les ramener à leur devoir de solidarité mais aussi d'équité envers l'ensemble des citoyens. Il n'est pas normal que les personnes handicapées soient encore exclues de la majorité des milieux de vie et des services offerts à tous après 50 ans de « normalisation ». Si le Québec s'est montré un précurseur dans les années 80, il a pris un retard majeur en intégration comparativement aux nations du même niveau de développement.
- Rappelons enfin que l'amélioration de la santé et du bien-être passe par l'amélioration des conditions de vie de toutes les populations et que l'exclusion sociale, un des déterminants de la santé et du bien-être, est un facteur de risque majeur pour ceux et celles qui en sont victimes. Dans cette vision des choses, il est de la responsabilité de la SSS (particulièrement de la santé publique qui est absente de ces considérations actuellement en ce qui concerne les personnes handicapées) et de tous les autres acteurs de se mettre à la tâche.